

ILLE-ET-VILAINE (35)

**LES IFFS**

Église Saint-Ouen

---

**Diagnostic des vitraux et de leur environnement, avec dépose  
d'urgence de la baie 2**

---

Septembre 2025

**Maîtrise d'ouvrage**

Maire de Les Iffs  
3, place de la Mairie  
35630 LES IFFS  
Tél. : 02.99.45.83.69  
E-mail : [secretariat@lesiffs.fr](mailto:secretariat@lesiffs.fr)

Le contenu des éléments de mission est conforme aux dispositions des articles R 621-25 à R 621-44 du code du Patrimoine relatifs à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.

**Les études de diagnostic** permettent de renseigner le maître de l'ouvrage sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération et ont pour objet de :

- *établir un **état des lieux**. Le maître de l'ouvrage a la charge de remettre à la maîtrise d'œuvre, tous les renseignements en sa possession concernant le bâtiment. La maîtrise d'œuvre est chargée, s'il y a lieu, d'effectuer les relevés nécessaires à l'établissement de cet état des lieux ;*
- *procéder à une **analyse technique** sur la résistance mécanique des structures en place et aux règlements d'hygiène et de sécurité ;*
- *permettre d'établir un **programme fonctionnel** de restauration du bâtiment ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la **faisabilité de l'opération** ;*
- *proposer éventuellement des **études complémentaires d'investigation** des existants.*

La mission concerne la réalisation d'un état sanitaire diagnostic des vitraux de l'église Saint-Ouen des Iffs, classés au titre des monuments historiques à l'instar de l'église. Elle s'accompagne de la dépose et la mise en caisse de la baie 2.

Le diagnostic devra traiter les éléments suivants : les vitraux et leur environnement proche, comprenant notamment la couverture de la chapelle Saint-Paul et tout élément susceptible de générer des pathologies sur les vitraux.

Le mobilier est exclu du périmètre de l'étude.

Sont à chiffrer dans la proposition d'honoraires : les relevés ; un état sanitaire et un diagnostic des travaux à réaliser en vue de la restauration des vitraux et leur environnement proche.

Il s'agira de faire apparaître les points particuliers à traiter en relevant les degrés d'urgence et en proposant une programmation cohérente par phase.

Pour chaque phase de travaux, une présentation avec un descriptif et un estimatif sommaire des travaux par lot sont à prévoir.

Deux chiffrages sont à prévoir à l'issue de l'étude :

- La restauration des vitraux et de leur environnement proche par phase et par lot, en fonction des degrés d'urgence.
- La mise en caisse des vitraux dans l'attente de leur restauration, selon nécessité et degré d'urgence, en fonction de l'état sanitaire constaté à l'issue de l'étude.

Le mandataire devra s'adjoindre la compétence d'un maître-verrier diplômé de niveau VII en raison des pathologies affectant les vitraux de l'édifice et de la nécessité de déposer la baie 2 au moment de l'étude.

Les moyens d'accès aux vitraux doivent être prévus dans l'étude.

**Cette étude de diagnostic doit permettre à la municipalité d'élaborer une programmation pluriannuelle de travaux de restauration de ces vitraux\***. Elle comportera notamment :

- une présentation de l'opération : l'objet de l'étude, le contexte, un plan de situation ;
- la couverture photographique des vitraux face interne et face externe ;
- la prise de cotes des vitraux ;
- des relevés mettant en évidence l'état sanitaire des vitraux et de leur métallerie, et la critique d'authenticité (qui pourra être accompagnée par les chercheurs en histoire de l'art spécialistes des vitraux du Centre André Chastel) ;
- l'intégration dans le chiffrage du système de protection des vitraux par double verrière, tenant compte de la présence de grilles sur certaines baies, déjà étudié dans le cadre de l'étude de diagnostic générale sur l'église par Elodie Baizeau en 2018.
- si nécessaire, analyses en laboratoire en lien avec le Laboratoire de recherche des monuments historiques concernant les pathologies des vitraux;
- établissement d'un protocole de restauration ;
- état sanitaire de l'environnement proche des vitraux par l'architecte du patrimoine et propositions d'intervention pour remédier aux pathologies, reportés sur relevés ;
- le projet de restauration faisant apparaître les points particuliers et les degrés d'urgence ;
- les options de restauration à approfondir dans le cadre de la mission de base ;
- une estimation financière des coûts des travaux et dépenses annexes (en lots séparés) ainsi qu'un découpage en tranches fonctionnelles ; Deux estimations sont attendues : 1. la restauration des vitraux et leur remise en place sous double verrière, chiffrage baie par baie, et interventions indispensables sur l'environnement proche selon l'impact sur les vitraux / 2. la mise en caisse des vitraux selon nécessité et degré d'urgence à intervenir, chiffrage baie par baie.
- *si nécessaire, les études complémentaires d'investigation des existants ;*
- Outre l'étude de l'ensemble des vitraux, il est demandé **la dépose et la mise en caisse de la baie 2**, qui pourra également permettre de préciser le protocole de restauration de cette baie.

\*Les caractéristiques du diagnostic sont définies par analogie au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

**Le diagnostic sera remis sous format papier en 4 exemplaires + 1 version numérique pour les documents écrits et en format type .dwg et/ou PDF pour les documents graphiques.**

**Les documents de l'étude diagnostic serviront tout au long de l'opération, après la phase diagnostic .**

Ce diagnostic sera transmis par le prestataire à monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne. Celui-ci se chargera de sa diffusion auprès des personnes des services et des organismes intéressés et notamment :

- la commune maître d'ouvrage
- l'inspection générale des monuments historiques,
- le service régional de l'archéologie (le cas échéant)
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

et après approbation :

- la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie.

La DRAC émet des recommandations le cas échéant (article 5 du décret n°2009-750 relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'État sur la conservation des monuments historiques classés ou inscrits) en vue de la finalisation du programme et des études d'avant-projet.

Documents existants (liste non exhaustive):

2018 : Elodie Baizeau, *Ille-et-Vilaine, Les Iffs, église Saint-Ouen, Diagnostic général de l'édifice.*

2018 : Roger Blot, « Eglise Saint-Ouen des Iffs » (1), in *Eglise en Ille-et-Vilaine*, décembre 2018, n°303.

2006 : Laboratoire de recherche des monuments historiques, Rapport n°1190A, Les Iffs, église Saint-Ouen, Transept, rose nord, baie 1, Triforium, baie 10, vitraux XVIe, étude sanitaire, documentation et analyses physico-chimiques.

2005 : Françoise Gatouillat et Michel Hérold, *Les vitraux de Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

1932 : A.Svahn, « Le vitrail de la Passion, église des Iffs (Ille-et-Vilaine) », in *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1932, p. 93-102.

1931 : A.Svahn, « Le vitrail de la chaste Susanne (église des Iffs – Ille-et-Vilaine) », in *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1931, p. 97-104.

1930 : A.Svahn, « Un vitrail de l'église des Iffs (I.-et-V.) », in *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1930, p.193-198.